

# CONCOURS SUR TITRES DE PUERICULTEUR·RICE TERRITORIAL·E DE CLASSE NORMALE

SESSION 2021

## I - LE CONCOURS SUR TITRES DE PUERICULTEUR·RICE TERRITORIAL·E DE CLASSE NORMALE

### **A) Les missions des puéricultrice·rives territoriaux·ales de classe normale**

Conformément au décret n°2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrice·rives territoriaux·ales, les puéricultrice·rives territoriaux·ales exercent les fonctions définies à l'article R.4311-13 du Code de la santé publique dans les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics, dans le cadre de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'au sein des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de ces collectivités ou établissements publics, dans les conditions fixées par les articles R.2324-16 et R.2324-17 du Code de la santé publique.

Les puéricultrice·rives peuvent exercer les fonctions de directeur·rice d'établissement ou de service d'accueil des enfants de moins de six ans relevant des collectivités ou établissements publics précités, dans les conditions prévues par les articles R.2324-34 et R.2324-35 du Code de la santé publique.

### **B) Les conditions d'accès au concours**

Ce concours sur titres était ouvert aux candidat·es titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

### **C) Le calendrier**

Périodes d'inscription	Du 13 octobre au 18 novembre 2020
Date limite de retour des dossiers	26 novembre 2020
Epreuves orales d'admission	Du 9 au 12 février 2021
Jury d'admission	24 mars 2021

Le concours de puériculteur·rice territorial·e de classe normale a été organisé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et pour les centres de gestion de l'Aisne et l'Oise.

Le nombre de postes à pourvoir était de 30.

#### D) Inscriptions

265 candidat·es se sont inscrit·es aux concours et 230 candidat·es ont été admis·es à concourir.

Un·e candidat·e n'a pas transmis son diplôme ou son autorisation d'exercice dans le délai imparti, ce·cette candidat·e a donc été éliminé·e. Ainsi, le nombre d'admis·es à concourir est porté à 229.

## II - CANDIDAT·ES

### A) REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGES

Sur les 229 candidat·es admis·es à concourir, 98% étaient des femmes (226). Ce qui conforte l'idée que cette filière est très majoritairement féminine.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR				
Femmes	%	Hommes	%	TOTAL
226	98.69%	3	1.31%	229

Les admis·es à concourir étaient majoritairement agé·es de 20 à 29 ans.

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE										
	Tranches d'âge					%				
	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +
Nombre de candidats admis·es à concourir (229)	0	139	75	15	0	0%	60.70%	32.75%	6.55%	0%

## B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Un quart des candidat·es admis·es à concourir était domicilié dans la région des Hauts-de-France.

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE		
DEPARTEMENTS D'ORIGINE	NOMBRE	%
Ain (01)	2	0.87%
Aisne (02)	1	0.44%
Alpes-Maritimes (06)	3	1.31%
Ardèche (07)	1	0.44%
Ardennes (08)	2	0.87%
Aube (10)	1	0.44%
Aveyron (12)	1	0.44%
Bas-Rhin (67)	10	4.37%
Bouches-du-Rhône (13)	2	0.87%
Calvados (14)	3	1.31%
Corse (20)	1	0.44%
Côte-d'Or (21)	3	1.31%
Côtes-d'Armor (22)	6	2.62%
Drôme (26)	5	2.18%
Essonne (91)	3	1.31%
Eure (27)	3	1.31%
Finistère (29)	3	1.31%
Gard (30)	1	0.44%
Gers (32)	1	0.44%
Gironde (33)	5	2.18%
Haute-Garonne (31)	1	0.44%
Haute-Marne (52)	1	0.44%
Haute-Savoie (74)	2	0.87%
Hautes-Pyrénées (65)	2	0.87%
Haute-Vienne (87)	2	0.87%
Haut-Rhin (68)	2	0.87%
Hauts-de-Seine (92)	3	1.31%
Hérault (34)	2	0.87%
Ille-et-Vilaine (35)	11	4.80%
Isère (38)	2	0.87%
Jura (39)	1	0.44%
Landes (40)	1	0.44%
Loire (42)	5	2.18%
Loire-Atlantique (44)	8	3.49
Lot-et-Garonne (47)	1	0.44%
Maine-et-Loire (49)	1	0.44%
Manche (50)	1	0.44%
Marne (51)	5	2.18%

Morbihan (56)	11	4.80%
Moselle (57)	3	1.31%
Nord (59)	33	14.41%
Oise (60)	5	2.18%
Orne (61)	1	0.44%
Pas-de-Calais (62)	12	5.24%
Puy-de-Dôme (63)	1	0.44%
Pyrénées-Atlantiques (64)	4	1.75%
Pyrénées-Orientales (66)	1	0.44%
Rhône (69)	13	5.68%
Sarthe (72)	2	0.87%
Savoie (73)	1	0.44%
Seine-et-Marne (77)	7	3.06%
Seine-Maritime (76)	4	1.75%
Seine-Saint-Denis (93)	2	0.87%
Somme (80)	3	1.31%
Tarn-et-Garonne (82)	2	0.87%
Val-d'Oise (95)	1	0.44%
Var (83)	3	1.31%
Vendée (85)	9	3.93%
Vienne (86)	1	0.44%
Yvelines (78)	2	0.87%
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>

### C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

La majorité des candidat·es admis·es à concourir était au moins titulaire d'une licence, ce qui correspond au niveau de diplôme exigé pour présenter ce concours.

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR NIVEAU DE DIPLOME		
NIVEAU DE DIPLOME	Externe	%
Non précisé	19	8.30%
Niveau 3 (BEP, CAP, Brevet)	4	1.75%
Niveau 4 (BAC)	17	7.42%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	6	2.62%
Niveau 6 (Licence, maîtrise)	180	78.60%
Niveau 7 (Master, DESS, DEA)	3	1.31%
Niveau 8 (Doctorat)	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION		
PREPARATION	Externe	%
CNFPT	93	40.61%
Préparation personnelle	110	48.03%
Autres	2	0.87%
Non précisé	24	10.48%
TOTAL	229	100%

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS		
SOURCE	Externe	%
Bouche à oreille	28	12.23%
Calendrier concours	97	42.36%
Site internet du CDG59	48	20.96%
Autres	31	13.54%
Non précisé	25	10.92%
TOTAL	229	100%

### III - EPREUVE ORALE D'ADMISSION

#### A) DEROULEMENT

##### L'épreuve d'admission :

Le concours d'accès au cadre d'emplois des puériculteur·rices territoriaux·les consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du·de la candidat·e sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il·elle est appelé·e à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

##### Dates de l'épreuve d'admission :

Celle-ci s'est déroulée du 9 au 12 février 2021 en présentiel au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59), et en visioconférence conformément aux textes applicables à la période de crise sanitaire.

##### Remarques quant au déroulement de l'épreuve orale

Nombre de candidat·es admis·es à concourir : 230

- ➔ 59 candidat·es ont dû passer leur épreuve orale en visioconférence (25.65%)
- ➔ 171 ont pu maintenir leur épreuve en présentiel (74.35%)

Nombre de candidat·es présent·es : 183 (79.57%)

- ➔ 10 candidat·es qui avaient demandé la visioconférence ont été absent·es (16.95%)
- ➔ 37 candidat·es ne se sont pas présenté·es (21.64%)

Sur les 183 présent·es :

- ➔ 49 en visioconférence (26.77%)
- ➔ 134 en présentiel (73.23%)

#### Retour sur l'épreuve orale d'admission :

##### ➤ Quant à la préparation des candidat·es :

D'une manière générale, les candidat·es étaient bien préparé·es, néanmoins des lacunes subsistaient sur les connaissances et les pratiques professionnelles propres aux missions et au rôle de puériculteur·rice.

Certain·es candidat·es ne se sont pas du tout préparé·es à l'épreuve.

##### ➤ Quant au niveau des candidat·es :

Le niveau des candidat·es est hétérogène : il y a de très bon·nes candidat·es et de très moyen·nes. D'un point de vue général, le niveau des candidat·es est plutôt bon, voire excellent pour certain·es candidat·es.

Les candidat·es disposent de bonnes connaissances générales sur le cadre d'emploi.

Les examinateur·rices soulignent que le niveau des candidat·es est souvent en corrélation avec l'expérience.

Quelques candidat·es présentent des lacunes au niveau des connaissances de l'environnement territorial. Ces connaissances sont considérées comme étant bien en-dessous du niveau requis pour un concours de catégorie A.

## **B) RESULTATS D'ADMISSION**

*« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.*

*Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination de la/du candidat·e.*

*Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être déclaré admis.e et sur cette base arrête, dans la limite des places mises au concours, la liste d'admission.*

*En cas de partage égal des voix, la voix du/de la président·e est prépondérante »*

RESULTATS	Postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Moyenne générale	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
TOTAL	30	230	183	14.25	18.75	33

Soit un nombre total de 33 candidat·es admis·es, dont 28 personnes inscrites de manière effective sur la liste d'aptitude.

Ainsi, le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis·es par rapport au nombre de candidat·es présent·es) est de 18.03%.

Pour rappel, un·e candidat·e avait jusqu'au jour du jury d'admission pour délivrer son diplôme ou son autorisation d'exercice mais cette pièce n'a pas été transmise. Le/la candidat·e a donc été éliminé·e.

Tableau de notes :

RESULTATS	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≤ à 10
TOTAL	14.25	19.75	2.25	4	30

## C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

### o REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Les 33 lauréat·es sont des femmes.

Les plus nombreuses à avoir été admises ont entre 20 et 29 ans

TRANCHES D'AGE	NOMBRE	%
Tranche de 20 à 29 ans	18	54.55%
Tranche de 30 à 39 ans	11	37.93%
Tranche de 40 à 49 ans	4	12.12%

Nous retrouvons donc les mêmes proportions que pour les admis·es à concourir : les lauréat·es sont des femmes et ont entre 20 et 29 ans pour la plus grande majorité d'entre elles.

○ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE	REMARQUES
AISNE	1	6.06% des candidates admises sont originaires de la région
NORD	0	
OISE	1	
PAS DE CALAIS	0	
SOMME	0	
AUTRES DEPARTEMENTS	31	22 départements représentés hors région (93.94% des lauréates)

○ FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
19	13	0	1

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc conseillé aux candidat·es de se « démarquer » les un·es des autres par une mise en valeur, un positionnement et une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,  
Le 14 Juin 2022,

La Présidente du jury,  
Madame Claire DEWAS

